



**RAPPEL**

**A L'ATTENTION DES PARENTS DES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES**

La date limite de paiement des frais de demi-pension du 1<sup>er</sup> trimestre septembre à décembre 2010 est fixée au 03/11/2010.

Merci de bien vouloir procéder au règlement dans les meilleurs délais.